

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Décision relatant les notifications d'attribution de subvention pour la réalisation de travaux dans logements privés.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°33 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°2020ARR00448 du 20/07/2020, donnant délégation à Monsieur Valery GOUTTEFARDE, 5^{ème} conseiller communautaire délégué en charge de la politique locale de l'habitat et aux gens du voyage,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire du 28 janvier 2020 approuvant définitivement le PLH 2020- 2026 de Loire Forez
- Vu la délibération n°29 du 12 décembre 2023 relative à l'approbation du règlement communautaire des aides financières dans le cadre du programme local de l'habitat 2020-2026

DECIDE

Article 1 : Il a été notifié les attributions de subvention pour les dossiers suivants :

N° de dossier Catégorie de porteur	Bénéficiaire		Action du PLH2020-2026	Montant par action	Total aide attribuée
	Adresse de l'opération	Adresse du porteur si différent			
A29242	Mme CHARDON Alysson		A14b Aide aux travaux de performance énergétique	1 000 €	9 000 €
Propriétaire occupant	8 rue de la Croix Rouge 42130 Leigneux	Idem projet	A19 forez'nover BBC - bonus de performance énergétique	8 000 €	
A29254	M. ESCOT Jean-Marcel		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
Propriétaire occupant	9 chemin de la Pierre Plantée 42550 Usson-en-Forez	Idem projet			
A29260	M. FAYOLLE Marcel		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
Propriétaire occupant	4 rue de Lurieu 42160 Bonson	Idem projet			

N° de dossier Catégorie de porteur	Bénéficiaire		Action du PLH 2020-2026	Montant par action	Total aide attribuée
	Adresse de l'opération	Adresse du porteur si différent			
A29263 Propriétaire occupant	Mme SOLLE Marie-Louise		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
	37 rue du 8 mai	Idem projet			
	42610 Saint-Romain-le-Puy				
A29305 Propriétaire occupant	Mme ARNAUD Bernadette		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
	36 avenue de Montbrison	Idem projet			
	42600 Écotay-l'Olme				
A29336 Propriétaire occupant	M. LADRET Pierre		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
	22 rue des Capucines	Idem projet			
	42600 Montbrison				
A29352 Propriétaire occupant	M. MURE Patrick		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
	61 chemin des Danses	Idem projet			
	42170 Saint-Just-Saint-Rambert				
A29356 Propriétaire occupant	M. CHAZAL Luc		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
	80 route des Sycomores	Idem projet			
	42920 Chalmazel-Jeansagnière				
A29372 Propriétaire occupant	M. CREPET Maurice		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
	65 impasse de Celle	Idem projet			
	42600 Bard				
A29379 Propriétaire occupant	Mme BARON Corine		A14b Aide aux travaux d'adaptation	1 500 €	1 500 €
	7 route du Montcel	Idem projet			
	42111 La-Cote-en-Couzan				

Article 2 : Conformément au règlement communautaire, le versement de la subvention Loire Forez s'effectuera à l'issu des travaux sur présentation du dossier complet de demande de versement.

Article 3 : Les crédits nécessaires ont été engagés sur le budget habitat : opération 7003.

Article 4 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 01/05/2024

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.